



VILLE DE  
PONT-À-MARCQ

## CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 3 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le Pont-à-Marcq

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215904665-20251204-D2025\_12\_03\_07-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Frédéric BERNABLE, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Fernand CLAISSE donne pouvoir à Olivier FRANCKE, Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Laurent DARRAS donne pouvoir à Guillaume CARDON, Audrey DEMAIN donne pouvoir à Anne-Marie DYRDA-LOYEZ.

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 18 présents, 4 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

### D2025-12-03/07 Pévèle-Carembault – Convention de financement / Liaison Mérignies-Pont-à-Marcq

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération D2025-06-05/07 Intercommunalité – Aménagement cyclable Mérignies-Pont-à-Marcq, convention n°2025RD120, du 5 juin 2025, l'assemblée lui a donné, à l'unanimité, mandat pour signer la convention départementale susmentionnée.

Monsieur le Maire propose dans la présente, l'équivalent de la convention départementale, cette fois proposée par Pévèle-Carembault.

La convention est en annexe n°6.

Après avoir parcouru la convention en annexe, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Consécutivement au débat, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention de financement / Liaison Mérignies-Pont-à-Marcq ainsi que tout document y afférent

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire.

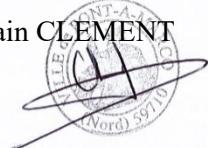
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 04/12/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

